



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

cheval boulonnais

Question écrite n° 47609

## Texte de la question

M. Jean-Pierre Decool attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et de la ruralité sur l'avenir du cheval boulonnais, suite à la réforme des Haras nationaux. En effet, les crédits consacrés au soutien direct à l'élevage et l'utilisation de cette race ont été réduits : - 20 % en 2002 par rapport à 2001 et - 50 % en 2003. Le cheval boulonnais est un élément indispensable de notre patrimoine et du maintien des traditions. Participant au développement touristique de la région Nord - Pas-de-Calais, la race boulonnaise permet d'engager des manifestations touristiques et rurales attrayantes et pédagogiques (la route du littoral : présentation des races de trait dans les écoles et les communes de Bray-Dunes à Berck-sur-Mer). Malgré les résultats des chevaux (champion de France en attelage à quatre en 2002, premier à la Route du poisson, premier à l'International de Lisieux...) et du travail des 265 éleveurs, la filière boulonnaise risque de disparaître du fait de cette réforme. Il lui demande de bien vouloir prendre acte de la volonté du syndicat hippique boulonnais et de l'ensemble des défenseurs de cette race équestre de maintenir une filière et de prendre les mesures d'aide financières en conséquence.

## Texte de la réponse

L'intérêt porté par l'établissement public les Haras nationaux aux différentes races de chevaux de trait n'a pas faibli et son engagement dans toutes les actions de promotion tant au niveau national que régional est là pour le certifier. La réflexion conduite au cours de l'année 2000 sur la répartition des aides a conduit le comité stratégique puis le conseil d'administration de cet établissement à proposer des inflexions pour harmoniser les dotations entre les différentes races et les régions. Il convient de noter qu'à ces occasions, les professionnels de la filière ont largement participé au débat et que les mesures prises ont été voulues progressives. Dans le même temps, l'établissement public les Haras nationaux a proposé une aide pour la mise en place et la conduite de programmes d'élevage. Il appartient donc au syndicat boulonnais de se rapprocher de l'établissement public les Haras nationaux pour la mise en oeuvre d'une telle mesure.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Pierre Decool](#)

**Circonscription :** Nord (14<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 47609

**Rubrique :** Élevage

**Ministère interrogé :** agriculture, alimentation et pêche

**Ministère attributaire :** agriculture, alimentation et pêche

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 28 septembre 2004, page 7460

**Réponse publiée le :** 11 janvier 2005, page 257